FOURNIER JERÔME
SECRETAIRE ACADEMIQUE
DU SE-UNSA
Tél. : 04.67.64.51.38
Mél. : ac-montpellier@se-unsa.org

se-unsa.org

Montpellier, le 3 septembre 2019

Objet : retard dans la production des attestations employeurs

Monsieur le Secrétaire Général

Le SE-UNSA tient à vous alerter sur la situation particulièrement inquiétante des enseignants, CPE et psyEN contractuels qui n'ont pas eu de suppléance à la rentrée ou qui font une demande de complément chômage. Il semblerait que vos services ne soient pas en capacité de leur fournir dans les délais légaux impartis, l'attestation employeur nécessaire pour qu'ils perçoivent leur allocation. Cela va conduire à l'absence d'indemnisation à la fin du mois de septembre pour des personnels déjà dans une grande précarité financière. Parmi ces personnels plusieurs sont des parents isolés (beaucoup de mères seules) ne pouvant compter que sur leur salaire.

Le bureau s'occupant de ces agents non titulaires a connu d'importants changements suite au départ de trois gestionnaires de paye sur les quatre qu'il comptait. Si nous ne remettons nullement en cause le droit à ces personnels de changer de poste, le bon fonctionnement du service doit être assuré.

Le SE-UNSA demande qu'une information du rectorat soit faite en direction des différents Pôle Emploi de l'Académie, pour les avertir des difficultés rencontrées par vos services, et permettre aux contractuels de toucher leur indemnité même en cas de retard de l'attestation employeur.

Cette solution nous apparaît la plus adaptée au règlement de la situation, dans l'intérêt de tous. Elle laisse le temps à vos services de faire les attestations employeurs, tout en assurant le versement des ARE aux anciens contractuels demandeurs d'emploi. Elle évitera par ailleurs d'éventuels recours légaux de la part d'anciens agents mécontents de ne pas avoir indemnisés.

Je vous prie Monsieur le Secrétaire Général d'agréer mes respectueuses salutations.

Jérôme Fournier
Secrétaire académique du SE-UNSA